



Administration communale
Route d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Au Conseil général
de la Commune d'Ayent
Route d'Anzère 1
1966 Ayent

N/réf. : CB/TF

Ayent, le 14 novembre 2024

Réponses aux postulats du Conseil général

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses aux postulats suivants :

- Postulat de la Commission Ecole.
- Postulat de la Commission de gestion.

La réponse au postulat concernant la couverture du Pré des Sœurs est traitée dans les réponses précitées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

LA COMMUNE D'AYENT

La Vice-présidente
Mélanie FOLLONIER

Le Secrétaire
Thierry FOLLONIER

Annexes ment.

Réponse au postulat de la commission ad-hoc "infrastructures scolaires et parascolaires"

Pour une étude approfondie des besoins actuel et futurs des sociétés locales, culturelles et sportives en adéquation avec les infrastructures actuelles et futures sur le territoire communal et environnant.

En séance plénière du 25 janvier 2024, le Conseil Général (CG) a accepté à l'unanimité le postulat mentionné ci-dessus, ainsi que celui de la commission de gestion pour une étude de variantes des investissements projetés, entre 2025 et 2027, concernant le compte d'investissement no 3 - Culture, sports et loisirs, églises, ligne budgétaire 3410.5040.00, tenant compte des objectifs identifiés par les postulants.

Les deux postulats sont notamment le fruit de réflexions du législatif liées au projet d'extension du centre scolaire de Botyre ainsi qu'à l'intention émise par le Conseil Communal (CC) de relancer le projet de rénovation du centre sportif/ terrain de football de Lényre. Pour rappel, en 2016, le projet de Lényre avait été validé par le CC de l'époque et c'est uniquement un vice de forme qui a empêché sa réalisation. Il est ainsi naturel que cette intention soit à nouveau analysée, Quant au projet de l'école, le volume d'investissements justifie cette légitime préoccupation de l'adéquation du projet aux besoins de notre commune pour les décennies à venir.

L'importance des thèmes abordés par les postulats a justifié l'octroi d'un double mandat d'étude : le premier intitulé « étude territoriale, infrastructures scolaires et sportives », le deuxième intitulé « étude de faisabilité, place du Pré des Sœurs ». Ces études réalisées par le bureau d'architectes DV Architectes à Sion ont été présentées au CG le 3 juin 2024.

Ces études visaient à répondre aux éléments essentiels des postulants. L'exhaustivité, la qualité et la pertinence des études ont été reconnues tant par le CG que par le CC. Les constats et recommandations proviennent directement du bureau d'architectes et des idées de la commission des sports, jeunesse et loisirs, et non pas de l'exécutif communal, qui lui doit se prononcer sur ces recommandations et répondre ainsi aux postulants.

Etude territoriale

En 2021, la commission des sports a également abordé cette question sous l'angle de l'intercommunalité. Son constat était de maintenir le site de Lényre pour le développement sportif sur la commune. Grimisuat et Arbaz conservent également le leur. Cela permettrait, en cas d'accord intercommunal, de maintenir un site par commune, avec un terrain de football est une distribution des autres activités sportives.

La question de l'extension du site de Lényre pourrait être envisagée par l'acquisition des parcelles adjacentes à l'Ouest et à l'Est du terrain de football. Ces acquisitions permettraient de créer un véritable centre sportif, de détente et de loisirs. Cette approche est similaire à celle qui avait conduit le CC de la législature 2013-2016 au projet mentionné plus haut.

Une première approche avec les communes voisines a donc déjà eu lieu pendant cette législature. Les prémisses semblent favorables tout en reconnaissant que les étapes pour la concrétisation d'un centre sportif intercommunal (ou plus large encore de structures sportives intercommunales) sont nombreuses, notamment financières. Le timing du prochain début de législature est propice à une relance de cette idée déjà partagée au niveau des présidents de communes et présidents des clubs de football.

Le constat d'étude de DV architectes confirme également le bienfondé du maintien du stade de Lényre comme site sportif principal.

Les détails du scénario A (page 49 du rapport) visaient à démontrer la possibilité de positionner diverses infrastructures afin d'augmenter l'offre sportive, à titre indicatif. Comme préconisé dans les questions des postulants, il sera important de mieux saisir les enjeux futurs en terme de développement sportifs afin de planifier au mieux des structures adaptées aux besoins futurs de nos citoyens. Pour cela également, le timing du début de législature à venir est intéressant.

Le scénario B, qui est le mieux noté par le bureau d'architectes reprend le scénario A en y ajoutant des nouvelles opportunités sur la zone du Pro du Ran. Cette proposition est intéressante et ambitieuse. Il est toutefois prématuré pour le CC de confirmer cet intérêt. En effet, cette zone fait l'objet de réflexions et discussions animées quant à son devenir : zone agricole, zone d'habitat ou zone d'intérêt public ? Les différentes options restent, à ce stade, ouvertes. Le mérite de l'option B est d'émettre de nouvelles propositions de développement dans une zone centrale et stratégique de la commune (proximité du CO et de la route cantonale, facilité de mobilité, proximité avec l'administration communale commune, commerces, Maison de la santé, parking, etc...).

A ce stade, le CC ne s'est pas prononcé sur les possibilités futures mais pourrait envisager une étude pour examiner les possibilités offertes par le site de Lényre.

Etude du Pré des Sœurs

En complément de la première étude et de ses conclusions, une étude de variantes pour le Pré des Sœurs a été conduite. Le premier constat met en exergue l'importance de ce lieu dont la multitude des utilisations est son point fort comme mentionné en page 10 du rapport. Il met également en lumière les limites d'une couverture d'une partie de la place voire également de structura ouverte sur cette place. Le CC adhère pleinement à ces conclusions. Il estime qu'à ce stade, la place du Pré des Sœurs permet à la commune d'organiser divers événements d'envergure et de profiter des structures adossées au cimetière pour les kermesses ou autres. Cette structure répond aujourd'hui à nos besoins avec le bémol du parking des véhicules privés lors de ces manifestations majeures. Il est utile de rappeler que le cimetière actuel sera prochainement désaffecté et qu'un parc/ jardin y sera développé, compensant ainsi le manque de verdure du Pré des Sœurs.

Le CC propose un également une rénovation et une amélioration significative de la place de jeux dans son budget 2025.

Quant à l'option de la construction d'une halle polyvalente à l'est de la place, il est intéressant de prendre note de cette faisabilité. Cette option est couplée avec le transfert de la place de jeu sur la zone du Pro du Ran. Nous revenons ainsi à la problématique évoquée plus haut sur le développement futur de cette zone. Quelles que soient les décisions futures, il est évident que ce type de projet ne pourra pas voir le jour si tôt que ce soit en lien avec notre aménagement du territoire ou pour des questions financières.

Conclusion

L'étude conduite par DV Architectes sert d'excellente base de réflexion par rapport aux infrastructures sportives sur la commune. Elle met en exergue que les lieux existants sont préférables aux autres endroits souvent cités et représentent une bonne opportunité de développement. D'autre part les constructions existantes seraient améliorées et non pas abandonnées, ce qui représente une économie au niveau des coûts.

Le CC souscrit dans les grandes lignes aux constats et propositions des architectes avec certains bémols mentionnés dans le texte.

Cette réponse au postulat aborde l'ensemble des questions posées de manière générale.

Les autorités exécutives et législatives de la prochaine législature devront effectuer certains de ces choix, en le mettant en parallèle avec les autres priorités d'investissement (mobilité, eaux & égouts, routes, etc...).

Réponse au postulat de la commission de gestion

Pour une étude de variantes des investissements projetés, entre 2025 et 2027, concernant le compte d'investissement no 3 - Culture, sports et loisirs, églises - ligne budgétaire 3410.5040.00, tenant compte des objectifs identifiés par les postulants.

En séance plénière du 25 janvier 2024, le Conseil Général (CG) a accepté à l'unanimité le postulat mentionné ci-dessus, ainsi que celui de la commission ad hoc pour le projet de l'école de Botyre « Infrastructures scolaires et parascolaires ».

Les deux postulats sont notamment le fruit de réflexions du législatif liées au projet d'extension du centre scolaire de Botyre ainsi qu'à l'intention émise par le Conseil Communal (CC) de relancer le projet de rénovation du centre sportif / terrain de football de Lényre. Pour rappel, en 2016, le projet de Lényre avait été validé par le CC de l'époque et c'est uniquement un vice de forme qui a empêché sa réalisation. Il est ainsi naturel que cette intention soit à nouveau analysée. Quant au projet de l'école, le volume d'investissements justifie cette légitime préoccupation de l'adéquation du projet aux besoins de notre commune pour les décennies à venir.

L'importance des thèmes abordés par les postulats a justifié l'octroi d'un double mandat d'étude : le premier intitulé « étude territoriale, infrastructures scolaires et sportives », le deuxième intitulé « étude de faisabilité, place du Pré des Sœurs ». Ces études réalisées par le bureau d'architectes DV Architectes à Sion ont été présentées au CG le 3 juin 2024.

Ces études visaient à répondre aux éléments essentiels des postulants. L'exhaustivité, la qualité et la pertinence des études ont été reconnues tant par le CG que par le CC. Les constats et recommandations proviennent directement du bureau d'architectes et des idées de la commission des sports, jeunesse et loisirs, et non pas de l'exécutif communal, qui lui doit se prononcer sur ces recommandations et répondre ainsi aux postulants.

Etude territoriale

En 2021, la commission des sports a également abordé cette question sous l'angle de l'intercommunalité. Son constat était de maintenir le site de Lényre pour le développement sportif sur la commune. Grimisuat et Arbaz conservent également le leur. Cela permettrait, en cas d'accord intercommunal, de maintenir un site par commune, avec un terrain de football est une distribution des autres activités sportives.

La question de l'extension du site de Lényre pourrait être envisagée par l'acquisition des parcelles adjacentes à l'Ouest et à l'Est du terrain de football. Ces acquisitions permettraient de créer un véritable centre sportif, de détente et de loisirs. Cette approche est similaire à celle qui avait conduit le cc de la législature 2013-2016 au projet mentionné plus haut.

Une première approche avec les communes voisines a donc déjà eu lieu pendant cette législature. Les prémisses semblent favorables tout en reconnaissant que les étapes pour la concrétisation d'un centre sportif intercommunal (ou plus large encore de structures sportives intercommunales) sont nombreuses, notamment financières. Le timing du prochain début de législature est propice à une relance de cette idée déjà partagée au niveau des présidents de communes et présidents des clubs de football.

Le constat d'étude de DV architectes confirme également le bienfondé du maintien du stade de Lényre comme site sportif principal

Les détails du scénario A (page 49 du rapport) visaient à démontrer la possibilité de positionner diverses infrastructures afin d'augmenter l'offre sportive, à titre indicatif. Comme préconisé dans les questions des postulants, il sera important de mieux saisir les enjeux futurs en terme de développement sportifs afin de planifier au mieux des structures adaptées aux besoins futurs de nos citoyens. Pour cela également, le timing du début de législature à venir est intéressant.

Le scénario B, qui est le mieux noté par le bureau d'architectes reprend le scénario A en y ajoutant des nouvelles opportunités sur la zone du Pro du Ran. Cette proposition est intéressante et ambitieuse. Il est toutefois prématuré pour le CC de confirmer cet intérêt. En effet, cette zone fait l'objet de réflexions et discussions animées quant à son devenir : zone agricole, zone d'habitat ou zone d'intérêt public ? Les différentes options restent, à ce stade, ouvertes. Le mérite de l'option B est d'émettre de nouvelles propositions de développement dans une zone centrale et stratégique de la commune (proximité du CO et de la route cantonale, facilité de mobilité, proximité avec l'administration communale commune, commerces, Maison de la santé, parking, etc...).

A ce stade, le CC ne s'est pas prononcé sur les possibilités futures mais pourrait envisager une étude pour examiner les possibilités offertes par le site de Lényre.

Aspects financiers

En cas d'acceptation du crédit d'engagement pour l'extension du centre scolaire de Botyre, la Commune va devoir consentir à un effort financier important qui impactera significativement notre capacité de mener à bien plusieurs autres investissements majeurs durant la prochaine décennie. L'imposition d'un taux d'amortissement de 7% va engendrer pratiquement un doublement de nos amortissements comptables, sans compter les amortissements financiers.

Le CC actuel se veut ambitieux au niveau de l'amélioration de nos infrastructures et assume un volume d'endettement important, pour autant évidemment que la priorité soit toujours mise sur les tâches régaliennes et ne mettent pas en péril les finances communales, au-delà des indicateurs très conservateurs proposés par le canton.

Conclusion

L'étude conduite par DV Architectes sert d'excellente base de réflexion par rapport aux infrastructures sportives sur la commune. Elle met en exergue que les lieux existants sont préférables aux autres endroits souvent cités et représentent une bonne opportunité de développement. D'autre part les constructions existantes seraient améliorées et non pas abandonnées, ce qui représente une économie au niveau des coûts.

Le CC souscrit dans les grandes lignes aux constats et propositions des architectes avec certains bémols mentionnés dans le texte.

Cette réponse au postulat aborde l'ensemble des questions posées de manière générale.

Les autorités exécutives et législatives de la prochaine législature devront effectuer certains de ces choix, en le mettant en parallèle avec les autres priorités d'investissement (mobilité, eaux & égouts, routes, etc...).